

## Procès-verbal de l'Assemblée générale du Sténopé Aquatique

St Just-en-Chevalet, le 27 janvier 2023 à 20h30

Présents : Clara Sicard, Dave Poussin, Angélique Laporte, François Savatier, Gérard Savatier, Emmanuelle Chapelle, Pascal Chabot, Pauline Grandjean, Marie Bosco, Gilles Pieri, Isabelle Pieri, Jacqueline Blethon, Laurence Savatier, Sylvie Ortola, Philippe Ortola, Wolf-Dietrich Kunz, Jean-Bernard Forissier

Excusés : Patricia Maillet (procuration à Marie Bosco) Lionel Rozario (n'a pas pu venir)

---

Ce procès-verbal est complété en annexe par la présentation projetée lors de l'AG reprenant les points importants (présentation du collectif, règlement intérieur, rapport moral, rapport d'activité, rapport financier, compte-rendu de la formation du réseau des cafés associatifs, objectifs 2023, projets à venir, besoins, articulation asso/collectif).

### Présentation de l'association et du collectif

Clara présente l'association, composée d'elle et de Dave, les propriétaires du lieu, ainsi que le collectif qui fonctionnera au consensus. Clara et Dave suggèrent que la trésorerie unique pour l'association et le collectif soit assurée par une tierce personne. Clara et Dave ne souhaitent pas faire partie du collectif pour ne pas avoir la main sur tout, mais sont disposés à faire des réunions en commun.

La question est posée d'une seule entité et non deux (investissement dédoublé avec deux entités). L'association est nécessaire, et dans la mesure où Clara et Dave sont propriétaires du lieu qui est également leur lieu de vie privée, il y a une nécessité de protéger cela.

Une charte commune pourra être écrite entre membres du collectif et association. Le collectif n'a pas de statut administratif. Il est constitué de personnes ayant envie de s'investir dans le projet.

La question est posée de la coordination du collectif/horizontalité du collectif dans les prises de décision. La fréquence des réunions est abordée : une fois par mois ou tous les deux mois semble convenir.

### Règlement intérieur

Il est présenté et mis au vote. L'assemblée souligne la tolérance et l'ouverture qu'il véhicule et apprécie la recherche du consensus. Il est également relevé qu'il est bien formulé et qu'il pose le cadre. Le RI est adopté à l'unanimité.

### Rapport moral

Présenté par Clara, qui précise le projet de microbibliothèque (fond de livres livré en avril, fonctionnera sur le prêt, volonté de faire le lien avec les autres bibliothèques, possible élargissement à d'autres médias).

## Rapport d'activité

Présenté par Clara et Dave. La question est posée du bilan de la fréquentation et de leur satisfaction après ces premiers mois de fonctionnement. L'ouverture du jeudi draine quelques personnes à chaque fois, et il semble important de maintenir au moins un jour d'ouverture du café hors événement précis. Les concerts drainent une quinzaine de personnes en moyenne par soir. Les ateliers un peu moins. Il est suggéré d'alléger un peu le planning (un événement par semaine – deux proposés par l'asso et deux par le collectif). Dave précise qu'ils reçoivent beaucoup de demandes d'artistes pour se produire au STAQ.

## Rapport financier

Certaines dépenses sont actuellement sur fonds propres (chauffage, travaux...). Au niveau des investissements à prévoir en 2023, l'urgence serait le matériel de cuisine et la rénovation de l'espace bibliothèque.

Avis sur les trois rapports (moral, activité, financier) :

- Il est suggéré de faire deux cuisines, une pour l'asso et une privée. Question de la délimitation de l'espace privé/public à gérer au mieux.
- Bien s'informer sur les règles à respecter pour la gestion de la comptabilité.
- Suggestion de louer l'espace pour des lieux de tournage
- Prendre des renseignements auprès d'un conseiller juridique
- Opportunité de faire un bail entre asso et propriétaires pour demander des subventions
- Solliciter la commune de St Just pour une subvention, et pourquoi pas les banques locales.
- Prendre rdv à la CCPU et rencontrer Amandine Allier (site de proximité, convention territoriale globale).
- Question posée sur la sécurité incendie et l'accessibilité : Il y a eu une vérification au niveau de l'ERP. Le STAQ a une dérogation pour l'accessibilité car pas possible de mettre une rampe côté rue. Réflexion au sujet du contrat de maintenance des extincteurs qui est assez cher pour une petite structure comme le STAQ (130 € /année).

Les trois rapports sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

## CR de la formation du réseau des cafés associatifs

Priorités pour le STAQ :

- Avoir la labélisation Tiers lieux et Fabrique du territoire
- Espace de vie sociale
- Charte
- Pédagogie des prix
- Récupération d'invendus
- Préparer un dossier avec fiche d'identité, compta pour les demandes de subvention

## Objectifs 2023

Ajouter à la liste exposée le bail et se faire conseiller

### Présentation des projets à venir

Tour de table et délibération : c'est ok pour l'assemblée

### Besoins

Les dates des journées de travaux pour la microbibliothèque seront communiquées

### Articulation asso/collectif

Tour de table pour savoir qui souhaite faire partie du collectif, trésorerie, travaux, autres :

- Trésorerie : pas de candidat pour l'instant
- **Collectif** : Gilles, Pascal, Jean-Bernard, Isabelle, Marie, Patricia, Jacqueline, Laurence, Pauline, Gérard, François.
- Travaux : Gilles, Jean-Bernard, Isabelle, Marie, Pauline
- Bibliothèque : Jacqueline, Pauline
- Laurence : tenir le café
- Patricia : café philo

La question est posée du moyen de communication entre membres actifs. Autre question : faut-il fixer un prix minimum pour adhérer. L'assemblée décide de garder le prix libre.

Autre question : que mettre sur les panneaux indicatifs dans le village : « café associatif » remporte la préférence.

<b>Prochaine réunion du collectif /asso le jeudi 2 mars à 19h30. Repas partagé.</b>
---